



UNIL | Université de Lausanne
Faculté des lettres

Maîtrise universitaire ès Lettres (MA)

Plan d'études détaillé en

INFORMATIQUE ET MÉTHODES MATHÉMATIQUES

Discipline complémentaire, 2^e partie

Version du 4 juillet 2011

Remarque

Ce plan d'études fait suite au plan d'études intitulé Informatique et méthodes mathématiques, Discipline complémentaire 1^{re} partie, du Baccalauréat universitaire ès Lettres.

Seuls les étudiants ayant obtenu un Baccalauréat universitaire ès Lettres avec l'Informatique et méthodes mathématiques en discipline complémentaire (1^{re} partie) peuvent inscrire ce plan à leur cursus de Maîtrise universitaire ès Lettres.

Note : Tous les crédits indiqués dans ce document sont des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres et de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation

Les Maîtrises universitaires ès Lettres (90 crédits) et ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se composent toutes deux d'une discipline principale (60 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2^e partie), soit d'un programme à options (30 crédits). La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation compte en plus un programme de spécialisation d'un volume de 30 crédits.

Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir 3 semestres (minimum) et jusqu'à 5 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 6 semestres (minimum) et jusqu'à 8 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 8 semestres (minimum) à 10 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Organisation des études de la Maîtrise universitaire

Le schéma théorique des études de Maîtrise universitaire prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2^e partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation d'un programme de spécialisation, le cas échéant.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
 - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou de son programme à options, ont été réussis.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
 - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
 - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou du programme à options ont été réussis.
 - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
 - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Discipline complémentaire II (30 C ECTS)

1^{re} année MA (30 C ECTS)

Épreuve				1 oral ou 1 écrit	
20DC34	oral ou écrit	30 min (oral)	Module à choix	coeff. 1	année 1
Remarque : Les modalités d'épreuves (type et durée) pour les modules externes sont déterminées par les unités concernées.					

Modules à choix

L'étudiant choisit trois modules non encore suivis parmi les modules suivants (pour les modules hors section, vérifier les choix auprès de la section d'IMM) :

BA/20-DC 16	Module à choix	10 C
Traitement informatique des corpus textuels		année 1
C/S	Traitement informatique des corpus textuels I 2h, 1 semestre	
C/S	Traitement informatique des corpus textuels II 2h, 1 semestre	1 travail de séminaire
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve orale [20DC34] ou Aucune épreuve – validation interne		nb d'attestations : 1

BA/20-DC 14	Module à choix	10 C
Informatique et sciences humaines		année 1
C/TP	Enjeux et usages de l'informatique dans les disciplines de Lettres 3h, 2 semestres	Contrôle continu et 1 travail personnel
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve orale ou écrite [20DC34] ou Aucune épreuve – validation interne		nb d'attestations : 1

BA/20-DC 15	Module à choix	10 C
Traitement informatique des langues naturelles		année 1
C/TP	Programmation pour le texte I 3h, 1 semestre	Contrôle continu
C/TP	Programmation pour le texte II 2h, 1 semestre	Contrôle continu
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve écrite [20DC34] de 2h ou Aucune épreuve – validation interne		nb d'attestations : 2

BA/20-DC 06	<i>Module à choix – Hors section</i>		10 C
Cours externes en méthodes quantitatives			année 1
C	Cours externe	variable	L'exigence pour la validation est déterminée par l'usage associé à l'enseignement choisi
TP	Travaux pratiques associés au cours	variable	
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve orale ou écrite [20DC34] ou Aucune épreuve – validation interne			nb d'attestations : variable

BA/20-DC 07	<i>Module à choix – Hors section</i>		10 C
Cours externes en méthodes quantitatives			année 1
C	Cours externe	variable	L'exigence pour la validation est déterminée par l'usage associé à l'enseignement choisi
TP	Travaux pratiques associés au cours	variable	
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve orale ou écrite [20DC34] ou Aucune épreuve – validation interne			nb d'attestations : variable

BA/20-DC 08	<i>Module à choix – Hors section</i>		10 C
Cours externes en méthodes quantitatives			année 1
C	Cours externe	variable	L'exigence pour la validation est déterminée par l'usage associé à l'enseignement choisi
TP	Travaux pratiques associés au cours	variable	
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve orale ou écrite [20DC34] ou Aucune épreuve – validation interne			nb d'attestations : variable

BA/20-DC 10	<i>Module à choix – Hors section</i>		10 C
Cours externes en informatique			année 1
C	Cours externe	variable	L'exigence pour la validation est déterminée par l'usage associé à l'enseignement choisi
TP	Travaux pratiques associés au cours	variable	
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve orale ou écrite [20DC34] ou Aucune épreuve – validation interne			nb d'attestations : variable